

VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 3 avril 2024

Secrétaire de séance : monsieur Thomas PIETTE

n° 3.3.3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

FINANCES

Présentation de l'état annuel des indemnités des élus

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, ont introduit, dans le code général des collectivités territoriales, des nouvelles dispositions en matière de transparence de la vie publique.

À ce titre, les communes établissent un état de l'ensemble des indemnités versées aux élus, lequel est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget.

L'état annuel figure à la page ci-après :

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

Le secrétaire de séance : Thomas PIETTE

Pour extrait conforme, Le Président de séance : Julien DUSART

Publiée sur le site internet le vendredi 19 avril 2024

Envoyée et reçue au contrôle de légalité le lundi 15 avril 2024

État annuel des indemnités des élus municipaux-2023

Référence : Article L2123-24-1-1 Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Nom Prénom	Qualité	Indemnité de fonction Délibération du CM du 11 juin 2020				Majoration commune siège des bureaux centralisateurs de canton Délibération du CM du 11 juin 2020			Total indemnité brut		Remboursement de frais (repas, séjour, kilométriques, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement)
		Taux plafond	Taux appliqué	Montant brut mensuel		Taux	Montant brut mensuel		Avant juillet	Après juillet		
				Avant juillet	Après juillet		Avant juillet	Après juillet				
DEPAGNE Laurent	Maire	55%	54.50%	2193.91	2226.82	15%	329.09	334.02	2523.00	2560.84	NÉANT	NÉANT
DUSART Julien	1 ^{er} adjoint	22%	21%	845.36	858.04	15%	126.80	128.71	972.16	986.75	NÉANT	NÉANT
GOZÉ Anne	2 ^e adjointe	22%	21%	845.36	858.04	15%	126.80	128.71	972.16	986.75	NÉANT	NÉANT
RAHEM Ahmed	3 ^e adjoint	22%	21%	845.36	858.04	15%	126.80	128.71	972.16	986.75	NÉANT	NÉANT
ANASSE Corinne	4 ^e adjointe	22%	21%	845.36	858.04	15%	126.80	128.71	972.16	986.75	NÉANT	NÉANT
FLORENT Jean- Pierre	5 ^e adjoint	22%	21%	845.36	858.04	15%	126.80	128.71	972.16	986.75	NÉANT	NÉANT
BENNAR Rachida	6 ^e adjointe	22%	21%	845.36	858.04	15%	126.80	128.71	972.16	986.75	NÉANT	NÉANT
RENARD Gérard	7 ^e adjoint	22%	21%	845.36	858.04	15%	126.80	128.71	972.16	986.75	NÉANT	NÉANT
LACOSTE Agnès	8 ^e adjointe	22%	21%	845.36	858.04	15%	126.80	128.71	972.16	986.75	NÉANT	NÉANT
BENNOUI Habiba	Conseillère déléguée	/	2.83%	113.92	115.63	/	/	/	113.92	115.63	NÉANT	NÉANT
LOTTEAU Ludwig	Conseiller délégué	/	2.83%	113.92	115.63	/	/	/	113.92	115.63	NÉANT	NÉANT
SABOS Matthias	Conseiller délégué	/	2.83%	113.92	115.63	/	/	/	113.92	115.63	NÉANT	NÉANT

Pour mémoire : Revalorisation du point au 1^{er} juillet 2023